

---

Grâce aux dispositions relatives à l'investissement et aux services, il sera plus facile aux sociétés de services, qui ne seront plus soumises qu'aux règlements existants, de traiter des affaires dans les deux pays. Elles seront relativement libres de choisir leur mode et leur lieu de production, de distribution et de prestation de services ainsi que l'endroit où elles poursuivront leurs activités de commercialisation et de vente. Avant la conclusion de l'Accord, certaines entreprises de services canadiennes avaient l'impression que la seule façon d'assurer leur accès au marché américain consistait à s'établir aux États-Unis. Ce ne sera plus le cas, grâce à l'Accord. Les sociétés de services canadiennes qui sont déjà concurrentielles sur le marché américain pourront consolider leur position.

En sus des répercussions directes susmentionnées, l'Accord aura un impact indirect positif sur les industries de services. Les avantages liés au libre-échange avec les États-Unis se traduiront par une augmentation du revenu réel et un accroissement de la demande pour les produits et les services. La hausse de l'investissement stimulera l'industrie de la construction et d'autres services. De plus, les industries de fabrication de produits auront un besoin accru de services commerciaux, en raison de l'augmentation de leur production de biens destinés à l'exportation vers les États-Unis, ce qui entraînera la création d'emplois dans toutes les industries de services.

L'Accord devrait par conséquent stimuler la croissance déjà rapide de toutes les industries de services. Les petites entreprises, les plus nombreuses dans ce secteur, profiteront de l'amélioration de la conjoncture économique, qui se traduira par une hausse de la demande, le développement de l'emploi et la création de débouchés.

### **Catégories de services**

#### *Services d'experts-conseils*

Les sociétés canadiennes qui offrent des services d'experts-conseils, que ce soit en génie, en gestion, en recherche, en développement, en essais de laboratoire ou d'autres services professionnels, conservent l'accès qu'elles avaient au marché américain, tout comme les promoteurs immobiliers canadiens, qui se sont taillé une place dans l'immense marché américain de la promotion immobilière. Le Canada possède des compétences de premier ordre en ce qui concerne les services commerciaux de gestion des soins de santé et aura la possibilité de vendre ces services sur le vaste marché américain des soins de santé. L'accès à tous ces marchés sera amélioré dès maintenant grâce aux dispositions relatives au passage de la frontière, et plus tard également en vertu d'un assouplissement des critères régissant l'autorisation d'exercer une profession.